Wallonie mobilité SPW

EMSR
Education à la Mobilité et à la Sécurité Routière

Pour les enseignant(e)s et directions du maternel et du primaire, la Wallonie organise à nouveau des formations en Education Mobilité Sécurité Routière

La formation d'une journée porte sur :

- Une information sur les ressources disponibles en EMSR : animations scolaires, valise et outils pédagogiques, etc.
- La découverte de bonnes pratiques déjà en cours dans des écoles de Wallonie (sécurité à pied, à vélo, en voiture…)
- Une réflexion à l'intégration concrète de l'EMSR dans les écoles de chaque participant.
- Des échanges sur les expériences et projets déjà menés ou en cours.

Référent EMSR

A l'issue de cette journée, les participants reçoivent un certificat de « ***Référent EMSR*** ». Un ***Référent EMSR*** est une personne-ressource en éducation à la mobilité et à la sécurité routière au sein de son école, qui centralise les informations relatives à ce thème**.**

Les établissements scolaires comptant un Référent EMSR parmi les membres de leur personnel pourront obtenir du SPW, en fonction de leurs actions et projets, des chasubles fluo-réfléchissantes, du matériel pédagogique et de sensibilisation ainsi qu'un accompagnement de leur projet.

Infos pratiques :

Plusieurs dates et lieux de formation sont proposés au choix.

Inscriptions et informations complémentaires:

http://mobilite.wallonie.be

Email : emsr@spw.wallonie.be - Téléphone : 081/77 31 40

Service public de Wallonie mobilité voies hydrauliques
Boulevard du Nord 8, B - 5000 NAMUR • Tél. : +32 (0)81 77 31 40

Wallonie mobilité SPW

EMSR
Education à la Mobilité et à la Sécurité Routière

L'Education à la Mobilité et à la Sécurité Routière

(en abrégé « EMSR »)

En concordance avec les socles de compétences et les compétences terminales de l'enseignement obligatoire,

l'Education à la Mobilité et à la Sécurité Routière (EMSR) a pour objectifs :

- **de renforcer les capacités des élèves à se déplacer** de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres.

- **d'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement**, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,…) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle).

- **d'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents** en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux).

Service public de Wallonie mobilité voies hydrauliques
Boulevard du Nord 8, B - 5000 NAMUR • Tél. : +32 (0)81 77 31 40